

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.04.10

Présents	20
Pouvoirs	12
Absent Excusé	1

OBJET :
ACQUISITION DE LA
PARCELLE
CADASTREE SECTION
BT N°234, D'UNE
SUPERFICIE
D'ENVIRON 28 M²
APPARTENANT AUX
CONSORTS GANDON /
CLAUZEL

L'an deux mille vingt-trois, le 25 septembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 19 septembre

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Florian PARIS, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Hervé CAYLA, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Maëva GAUTELIER à Richard MALLIÉ, Joseph CASSARO à Mathieu PIETRI, Véronique GARNIER à Yann PERTUISEL, Catherine BIENFAIT à Christine SICCARDI, Catherine FOULON à Thomas BERGÈRE, Marie-Pierre VITIELLO à Sophie SURACE, Julien ESTERINI à Stéphane PIERRACCINI, Camille GAIDO à Roger MOSSÉ, Philippe CANOBIO à Michèle DECHAUD, Geneviève MARTIN à Hervé CAYLA, Hortense MALLIÉ à Dominique BIECHE, Julien BOULARD à Corinne LE MEUT.

ABSENT EXCUSÉ : René ALBERICCI.

Christine SICCARDI a été élue secrétaire.

Dans le cadre du projet de requalification du Chemin de Sauvecanne, la Commune a, par courrier en date du 30 janvier 2023, sollicité les consorts GANDON / CLAUZEL pour l'acquisition de leur parcelle cadastrée section BT n°234, au prix de 100 euros / m². Cette parcelle, issue de leur propriété initialement cadastrée section BT n°225, borde ledit chemin et présente une emprise d'environ 28 m².

Cette emprise correspond :

- à l'emprise de l'Emplacement Réservé (ER) n°45 établi en vue de l'aménagement du Chemin de Sauvecanne au sein du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune (largeur de l'ER : 12 m).
- à un délaissé non aménagé situé entre l'assiette actuelle du chemin de Sauvecanne et la clôture de la propriété des consorts GANDON / CLAUZEL

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20230925-23_04_10-DE

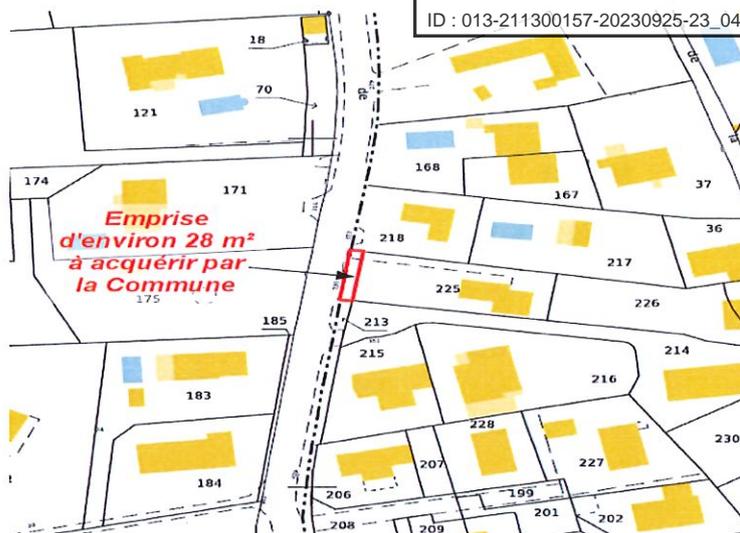
EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

S²LOW



**Localisation de la parcelle cadastrée section BT n°234,
d'une emprise d'environ 28 m²**

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 013-211300157-20230925-23_04_10-DE



Cette parcelle se situe en zone UC au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur de la Commune.

Par courriel en date du 29 juin 2023, les consorts GANDON / CLAUZEL ont confirmé leur accord pour la cession au bénéfice de la Commune de la parcelle BT n°234, d'une emprise d'environ 28 m², au prix de 2.800,00 euros.

Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section BT n°234, au prix de 2.800,00 euros, et de l'autoriser à signer l'acte d'acquisition, ainsi que tous les documents y afférents

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission Ville nature du 12 septembre 2023,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section BT n°234, d'une superficie d'environ 28 m² et appartenant aux consorts GANDON / CLAUZEL, au prix de 2.800,00 euros.

Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition, ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :

Richard MALLIÉ,
Maire.